

Compte rendu de la Commission Cantine

Mardi 27 septembre 2016, La Neuville-Roy 18h30

Présents :

Mesdames Jeko Nathalie, Bastin Isabelle, Prevot Isabelle, Coudeville Géraldine, Benyahia Zahia, Bergeron Aurélie, Emilie Delique, Virely Pauline (Sagère)

Messieurs Houpy Thierry, Lesueur Thomas

Les parents d'élèves seront invités de nouveau après les élections

Objet de cette commission

Etablir une démarche qualité autour des repas et du service (suivi des propositions, problématiques rencontrées...)

Les personnes autour de la table doivent adopter une démarche constructive et positive en gardant l'intérêt commun.

Eléments importants depuis la dernière réunion

Marché passé directement entre le Syndicat et la SAGERE :

- publication février 2016
- réception des offres le 4 mars
- 3 candidats (Cuisine Evolutive, Sagere, Dupont Restauration)

Mise en place de repas maternel et primaire

Mise en place d'une composante BIO chaque semaine

Arrêt de bus devant les salles des fêtes à Léglantiers et à La Neuville-Roy

1. Organisation et Fonctionnement
 - a. Fréquentation (nbre d'enfants accueillis par midi)

LNR		Léglantiers	
Lundi	64	Lundi	36
Mardi	56	Mardi	36
Mercredi	33	Mercredi	13
Jeudi	59	Jeudi	36
Vendredi	59	Vendredi	32

Les 2 classes de Montiers (Mme Wattelle et Mme Cauwenberghs) vont sur Léglantiers, ce qui engendre un manque de place dans le bus

Nette augmentation depuis la rentrée de septembre, avec beaucoup de maternelles

b. Hygiène

Fourniture des lingettes pour nettoyer les sondes de température par la SAGERE, Passer en commande pour réappro pour toujours avoir une boîte d'avance

LNR

Plus de savon dans les sanitaires (voir mairie Thomas)

Léglantiers

Pas de lave-vaisselle, la mairie prévoit l'achat (CM le 29/09)

Fixer une date début 2017 pour la formation HACCP (Mme Virely). L'ensemble du personnel assistera à cette formation (1^{ère} partie sur place dans les cantines de Léglantiers et La Neuville-Roy, puis partie théorique regroupée à La Neuville-Roy)

c. Locaux

Changement de salle pour le club des aînés de Léglantiers, ce qui évite les mauvaises surprises au niveau du ménage et la cohabitation.

d. Personnel

A La Neuville-Roy, avec les effectifs actuels, Revoir l'organisation des tâches après le repas pour la partie animation. Une personne doit suffire pour le rangement de la cuisine, les 3 autres personnes s'occuperont de l'animation

e. Durée pause méridienne

Fonctionne bien, pas de remontée

Locaux à LNR, utilisation de la cour de l'école (voir M Gaudiard, Thomas)

f. Matériel mis à disposition

Léglantiers

Achat d'un four par la commune de Léglantiers

Mise en service début octobre

Prévoir enlèvement du four Sagère

Commande passée en septembre pour de la vaisselle (assiettes, verres, gobelets)

La Neuville-Roy

Manque un micro-onde pour réchauffer le plat fournit par les parents pour la petite sous PAI (Achat Thomas)

Manque

Grands couteaux (pour les melons), (Prévoir achat, Thomas)

2. Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Un nouvel enfant est accueilli à La Neuville-Roy avec des allergies alimentaires, les parents fournissent les repas à réchauffer.

Demande faite aux écoles de récupérer la mise à jour des PAI, en attente de réponse (Thomas)

Le Syndicat a mis en place l'année dernière un formulaire PAI (ci-joint) dans les cas où celui fait avec l'école n'était pas transmis ou fait.

3. Etude des Menus

La Sagère a mis en place un programme nommé « CAP sur les îles »

Une animation par mois avec repas à thème. Voir site internet

La législation demande d'afficher l'origine de la viande dans la salle. Pour une cantine avec repas unique, semble pas nécessaire.

a. Quantité dans l'assiette

Suite à la mise en place des portions maternelles et primaires, pas de souci pour les enfants. A noter une réduction du gaspillage

b. Qualité

Mauvaise appréciation des poissons en filet. Sera remonté en cuisine. Maturité des fruits (régulièrement donnés aux enfants 2 jours après au gouter). Possibilité d'utiliser le stock tampon de compote et penser à réapprovisionner le stock

Faire remonter les soucis qualité, logistique, emballage,.. via la fiche à la SAGERE (Audrey, Nathalie)

c. Introduction de produits locaux

Fourniture du pain depuis Le Fournil de La Neuville les mardis, mercredis, jeudis et vendredis

Voir pour la fourniture du pain les lundis avec les dépôts de LNR (Thomas)

d. Animations

Voir ci-dessus

e. Amélioration continue

Lancer un programme pour le tri et la valorisation des déchets (compostage)

Les barquettes servant à livrer les plats sont réutilisées par les écoles, le péri, ...

4. Saturation cantine

Pour le moment pas possible de mettre plus d'enfants à Léglantiers (problème de bus), attente réponse du CG60

Mais capacité d'accueillir plus d'enfants à Léglantiers.

Avec l'augmentation des effectifs, on retrouve à La Neuville-Roy, des effectifs hauts.

Prochaine commission : Mardi 29 novembre à 18h30

**PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (P.A.I.)
EN ACCUEIL DE LOISIRS
PERISCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE**

En application de la circulaire du Ministère de l'Education nationale n° 2003-135 du 8 septembre 2003

- D'un enfant atteint d'allergie ou d'intolérance alimentaire
- D'un enfant atteint d'une autre pathologie
(Nécessitant le cas échéant la présence d'une Auxiliaire de Vie Scolaire)

Année scolaire :/.....

1. Les parties prenantes

1) Renseignements concernant l'enfant

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Établissement scolaire fréquenté :

Accueil de loisirs périscolaire fréquenté le mercredi :

2) Renseignements concernant les responsables légaux de l'enfant

Nom et prénom du responsable légal de l'enfant :

Tel : Portable : Domicile : Travail :

3) Le médecin prescripteur

Nom du médecin traitant : Téléphone :

Nom du médecin réfèrent : Téléphone :

4) Le directeur de l'accueil de loisirs

Nom et prénom du directeur du centre de loisirs :

Téléphone :

Nom et prénom de son adjoint(e) en cas d'absence :

Téléphone :

2. Demande de la famille

Je soussigné(e) M. (Mme) : sollicite l'admission au Centre de Loisirs, de mon enfant, (nom et prénom de l'enfant) qui présente une pathologie certifiée médicalement.

3. L'avis du médecin référent : médecin traitant ou spécialiste

Je soussigné(e) :médecin référent

- émets sur le **fondement du certificat médical**, ci-joint, un avis : favorable défavorable

à l'admission de l'enfant : en accueil de loisirs.

Avec protocole d'intervention en cas d'urgence (joindre obligatoirement le document figurant en Annexe 1 et s'il y a lieu, tout document médical à caractère confidentiel sous pli confidentiel cacheté).

Sans protocole d'intervention d'urgence

Avec des mesures spécifiques répondant aux besoins de l'enfant (restrictions de certaines activités, déplacements, rythmes aménagés...)

Dans le cas de mesures spécifiques, précisez lesquelles :

.....
.....
.....

Dans le cas d'une allergie ou intolérance alimentaire, je préconise :

Un repas fourni par la société de restauration Elios

Un repas anallergène (« Natama ») fourni par la société de restauration Elios

Un panier repas fourni par la famille (voir Annexe 2)

Que l'enfant mange à table avec d'autres enfants, sous la surveillance attentive d'un adulte.

Que l'enfant mange seul à une table avec un adulte.

Fait à, le

Signature et cachet du médecin :

4. Informations renseignées par le directeur de l'accueil de loisirs

Je soussigné(e) M. (Mme) : Directeur (rice) du Centre de Loisirs Sans Hébergement, reconnaît avoir été informé(e) de l'admission de l'enfant
..... à l'accueil de loisirs à compter du Selon les recommandations établies par le médecin traitant ou spécialiste.

Je m'engage dès lors :

- A prendre connaissance et appliquer ou faire appliquer en mon l'absence l'ensemble du Projet d'Accueil Individualisé.
- A gérer ou faire gérer le panier repas, s'il y a lieu. Dans le second cas, j'indique à la ou les personne(s) désignées par mes soins le lieu choisi à cet effet où elle pourra récupérer le panier repas.
- A organiser l'accès permanent à une ligne téléphonique directe permettant l'appel du S.A.M.U.
- A organiser l'accès permanent au lieu de stockage du « protocole en cas d'urgence » (pièce jointe en annexe 1) et des médicaments correspondants.

Date : Signature du Directeur(rice) :

5. Information du personnel communal chargé de la surveillance des enfants

Nous soussigné(e)s Mesdames / Messieurs :

.....
.....

Chargé(e)s de la surveillance des enfants dans le Centre de Loisirs :
pendant les temps d'accueils et de fonctionnement.

- avons pris connaissance du P.A.I. mis en place pour l'enfant
- donnons notre accord pour appliquer les soins définis dans le protocole d'urgence

Fait à, le

Signatures :

6. Autorisation d'admission

L'enfantest admis au Centre de Loisirs aux conditions indiquées
à compter du/...../.....

Fait à, le

Pour le Syndicat Scolaire "Les Hironnelles", Monsieur LESUEUR, Président

Signature :

La fréquentation effective de l'enfant à l'accueil de loisirs, est conditionnée non seulement par la signature de ce PAI par toutes les parties mais aussi par la fourniture de la trousse de secours marquées au nom de l'enfant correspondant aux dispositions prévues par le protocole « d'intervention en cas d'urgence », le cas échéant.

L'original de ce document est conservé à la Direction de l'Enfance et de l'Education.

- une copie de ce document est transmise au responsable légal,
- une copie de ce document ainsi que les copies du protocole « d'intervention en cas d'urgence » et de l'ordonnance établie par le médecin sont transmises au directeur de l'accueil de loisirs.

Annexe 1- PROTOCOLE D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE

A renseigner impérativement par le médecin traitant ou le médecin spécialiste

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Pathologie de l'enfant :

I. Médecin traitant/spécialiste

Nom et prénom :

Téléphones :

II. Composition de la trousse d'urgence

La copie de l'ordonnance avec la liste des médicaments à introduire dans la trousse d'urgence sont joints à ce protocole.

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> antihistaminique : | <input type="checkbox"/> corticoïde : |
| <input type="checkbox"/> broncho-dilatateur : | <input type="checkbox"/> adrénaline injectable : |
| <input type="checkbox"/> autres : | |

III. Conditions de conservation de la trousse d'urgence

- lieu de stockage : Température :

Situations	Signes d'appel	Conduite à tenir
Dès les premiers signes, appeler le SAMU au 15 ou 112 et se conformer aux prescriptions du médecin urgentiste, prévenir les parents et le médecin. Noter la date, l'heure des signes et des médicaments donnés. Rester à côté de l'enfant.		
Urticaire aiguë		
Conjonctivite rhinite		
Œdème sans signe respiratoire		
Crise d'asthme		
Œdème avec signes respiratoires		
Perte de connaissance Choc ou malaise		
Autre symptôme		

Fait à, le.....

Signature et cachet du médecin

Annexe 2 – LE PROTOCOLE DU PANIER REPAS

Pour les enfants présentant des allergies ou intolérances alimentaires,

I. Les parents s'engagent à fournir :

- la totalité des composants du repas, du goûter, En cas de sortie organisée à la journée, je m'engage à fournir un repas froid et un goûter.
- les boîtages destinés à contenir les composants,
- L'ensemble de ces éléments est rassemblé dans un sac clairement identifié au nom de l'enfant et placé dans un contenant isotherme type glacière.

Les parents s'engagent à nettoyer et à entretenir le contenant, les boîtages et les ustensiles. Ils en assument la pleine et entière responsabilité.

II. Modalités pratiques

Le lavage des mains est indispensable avant chaque manipulation.

III. Réception

- Seule la personne désignée pour gérer le panier repas ouvre ou manipule
- L'ensemble des éléments constituant la prestation sera rassemblé dans un sac isotherme de type glacière.
- Le contenant unique destiné à l'ensemble des composants et ustensiles sera clairement identifié au nom de l'enfant.

IV. Stockage

Dès l'arrivée dans l'établissement de l'accueil de loisirs, le sac isotherme sera placé dans un réfrigérateur.

V. Consommation

- L'enfant ne consomme que la prestation fournie par la famille. Rien ne doit être donné comme complément ou ingrédients éventuels (sel, poivre, moutarde)
- Lorsqu'un composant du repas nécessite un réchauffage, celui-ci sera effectué par la personne chargée de la gestion du panier repas dans un micro-onde uniquement utilisé pour les paniers repas
- Le nettoyage du micro-onde sera effectué par l'agent d'entretien de l'accueil de loisirs.

VI. Retour

L'ensemble des éléments constituant la prestation sera placé dans le sac isotherme et repris par la famille à la fin de la journée.

Étant informé qu'il n'y a pas de médecin ou d'infirmier présents en permanence sur les Centres de Loisirs Sans Hébergement maternels et primaires, je demande, **en cas d'urgence**, et après appel du S.A.M.U. ou des pompiers, que les médicaments prescrits par le Docteur soient administrés à mon enfant par un personnel adulte présent, conformément au P.A.I.

Je suis informé(e) des conditions d'accueil et d'encadrement dans les structures collectives que sont les accueils de loisirs dont le personnel est médicalement non qualifié. Je suis conscient des risques liés à la pathologie de mon enfant et sollicite son admission en toute connaissance de cause.

Ceci tient lieu de décharge.

Nom et Prénom du responsable légal :

Fait à, le

Signature :